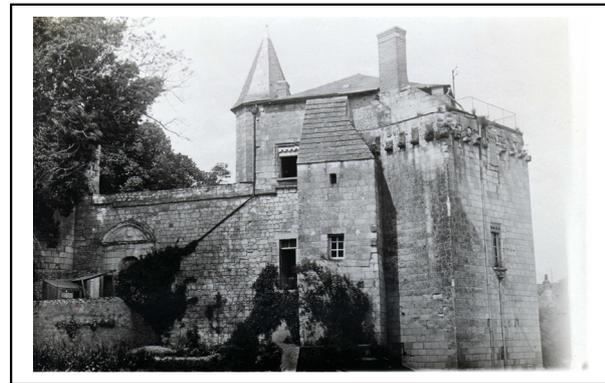


La Lettre



des Amis du Patrimoine de Sainte-Maure de Touraine et de sa région

N° 2

Mars 2014

Assemblée générale

La prochaine Assemblée générale de notre association se tiendra le mardi 25 mars 2014 à 20h30 à la Salle Anne de Rohan de Sainte-Maure-de-Touraine.

Elle sera suivie d'une projection vidéo portant sur « Le grenier à sel de Sainte-Maure » et sur « La contrebande du sel en Touraine ». Les animateurs, Claudine et Jean-Pierre DURAND, se feront un plaisir de satisfaire votre curiosité.

Entrée libre et gratuite. Venez nombreux !

Bilans

26 novembre 2013 : accueil d'un groupe d'élèves de seconde du Lycée agricole de Fondettes. Ils étaient 8 élèves (un second groupe visitant la Maison du Souvenir à Maillé ; un troisième groupe, une exploitation agricole produisant le « fromage de Sainte-Maure-de-Touraine »). Accompagnés de leur professeur d'histoire/géographie, Monsieur Chassagnette, avec pour guides occasionnels Maryvonne Guitton et James Jude, ils ont arpenté les rues de Sainte-Maure-de-Touraine à la découverte du patrimoine, monuments et maisons remarquables. Cette visite avait lieu dans le cadre d'une étude sur les Communautés de Communes.

19 décembre 2013 : Manifestation organisée par la Municipalité dans le cadre de l'obtention de deux prix reçus pour son action en faveur de la protection du patrimoine et du paysage.

Table ronde présidée par M. Yves DAUGE, ancien sénateur, avec le concours de plusieurs représentants d'organismes liés à ces deux thèmes, puis inauguration de la Maison du Patrimoine (ancien local de l'Office de Tourisme) avec dévoilement de l'enseigne ouvragée réalisée par M. Charlie BOQUET.

Projets

Vendredi 25 avril : accueil d'un groupe de l'Association Nationale des Hospitaliers Retraités (ANHR) pour une visite de la ville.

Dimanche 29 juin : sortie de notre association à Chinon ; le programme, non encore arrêté, sera détaillé dans notre prochaine « Lettre » diffusée dès début juin sur le site Internet de la commune : communication@sainte-maure-de-touraine.fr ; les inscriptions (gratuites) peuvent être prises, dès maintenant, auprès de Maryvonne GUITTON, Tél. 02.47.65.47.85

20 et 21 septembre : Journées européennes du Patrimoine. Thème national « Patrimoine culturel, patrimoine naturel »

28 septembre : accueil des « Amis du Pays lochois », association similaire à la nôtre, mais beaucoup plus importante en termes d'adhérents. Visite du « pays » sainte-maurien.

Compte d'exploitation 2013

. Recettes : 3.271,15 euros
. Dépenses : 3.332,29 euros
. Déficit : 61,14 euros

Un illustre Sainte-Maurien

...presque inconnu !

A la fin du XVIII^{ème} siècle vivait à Sainte-Maure un cordonnier du nom de Louis Mathurin MOREAU. De son mariage avec Françoise Julienne MARTINEAU, il eut plusieurs enfants dont l'un, Louis Mathurin comme son père, a retenu notre attention.

Né à Sainte-Maure le 15 nivose an V (4 janvier 1797), - et non à Loches comme le prétendent certains de ses biographes - il fit ses études au petit séminaire de Tours et son droit à Paris, puis vint s'établir comme avocat à Loches où il épousa, le 6 octobre 1818, Delphine Eucharie CHRISTOPHE.

Un traité sur les formules pénales des Anciens, qu'il présenta en 1828 à la Société royale des prisons, attira sur lui l'attention de la magistrature et, sous le gouvernement de Louis-Philippe, avec l'appui de GIROD-DE-L'AIN, Préfet de police, il fut nommé Inspecteur général des prisons de la Seine. En 1833, il reçut la décoration de la Légion d'honneur pour la part active et intelligente qu'il avait prise à l'établissement de la maison de correction des jeunes détenus et à celui de la Société de patronage des jeunes libérés.

En désaccord avec M.GISQUET, nouveau Préfet de police, il donna résolument sa démission mais, peu après, il fut nommé Sous-Préfet de Nogent le Rotrou par M. d'ARGOÛT, Ministre de l'Intérieur, qui avait su apprécier ses capacités.

M.MOREAU aimait à faire savoir qu'il était fils de ses œuvres et, pour qu'on en fut mieux informé, il avait placé dans son salon de Nogent un tableau représentant un cordonnier au travail et, à ceux qui le regardaient, il disait fièrement : « C'est le portrait de mon père ! »

Frappé dans son affection par le décès de sa fille unique, M.MOREAU abandonna la carrière administrative mais, après quelques années de retraite, il rentra en 1838 dans le Service des prisons. C'est alors qu'il eut mission de visiter les différents Etats d'Europe pour y étudier toutes les questions relatives aux systèmes pénitentiaires. A la suite du rapport qu'il en fit au gouvernement, il fut nommé Inspecteur général des prisons du

Royaume, fonction dans laquelle il se fit un nom retentissant, principalement en faisant prévaloir, devant la Chambre, le système cellulaire qui fut adopté par la loi de 1847.

A la Révolution de 1848, il fut révoqué comme serviteur de la monarchie. Remarié à une Alsacienne, après plusieurs années de veuvage, il quitta Paris et se retira en Alsace où il résida jusqu'en 1871, partageant son temps entre ses chères études et l'éducation des deux fils de son second mariage. Après la guerre, il revint à Paris où il continua à s'occuper à des travaux historiques, physiologiques, économistes et littéraires. Travailleur infatigable, M.MOREAU a publié un grand nombre d'ouvrages dont les principaux ont trait à la réforme et à la réorganisation des prisons et aux institutions accessoires. Il a été l'apôtre du régime cellulaire, système aujourd'hui abandonné. Il a participé à la création de la colonie de Mettray.

Il est décédé à Paris le 21 avril 1881. Il a laissé des souvenirs assez puissants pour être placé au rang des hommes qui ont illustré la Touraine et, en particulier, Sainte-Maure.

(Extraits d'un manuscrit de M. MARTIN-TIFFENEAU, Maire de Sainte-Maure de 1847 à 1859)

*Du XVIII^{ème} à un cordonnier
et au commencement du
l'abbé Bouratte, l'aut
1; Moreau son
le 15 nivose an V, (4 j
comme le disent plusieurs*

Souscription pour la Chapelle des Vierges

Les travaux de restauration, répartis sur plusieurs tranches, dont le montant est estimé à 320.000 euros, nécessiteront un appel à subventions dont certaines (celle de la Fondation du Patrimoine, par exemple) ne pourront être attribuées que si l'effort des mécènes et des habitants est suffisant..

Aussi, SOUSCRIVEZ !

Les dépliants de souscription sont disponibles à la Mairie, à l'Office de Tourisme et dans de nombreux commerces. Votre geste entraînera une réduction d'impôt de 66%...